

# OMPI



WO/GA/33/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 juin 2006

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

**Trente-troisième session (16<sup>e</sup> session extraordinaire)  
Genève, 25 septembre – 3 octobre 2006**

QUESTIONS CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF  
SUR L'APPLICATION DES DROITS

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa trente et unième session (15<sup>e</sup> session extraordinaire) tenue du 27 septembre au 5 octobre 2004, l'Assemblée générale a pris note des conclusions du président du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) sur sa deuxième session, tenue du 28 au 30 juin 2004, et a encouragé le comité à poursuivre ses travaux (paragraphe 84 du document WO/GA/31/15).
2. Le présent document contient des renseignements sur la troisième session du Comité consultatif, qui s'est tenue à Genève du 15 au 17 mai 2006. Ont participé à cette session quelque 140 représentants de 57 États membres, six organisations intergouvernementales et 18 organisations internationales non gouvernementales.
3. Comme convenu lors de la première session (paragraphe 16 à 18 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.), les délibérations tenues au cours de la troisième session du comité ont suivi le principe d'une approche thématique, et ont été axées sur la question de l'éducation et de la sensibilisation, y compris la formation, dans tous les domaines de l'application des droits de propriété intellectuelle. Les participants du comité ont assisté à une série d'exposés, fondés sur les documents WIPO/ACE/3/3 à WIPO/ACE/3/16, présentés par 14 fonctionnaires nationaux et deux représentants d'associations de l'industrie musicale et de l'industrie des marques. Ces exposés, présentés par les représentants de l'Afrique du Sud,

d'Antigua-et-Barbuda, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de l'Espagne, du Liban, de la Malaisie, du Nigéria, de la Roumanie, de la Serbie-et-Monténégro, de Sri Lanka et de la Suisse, ont illustré l'ampleur des problèmes posés par la contrefaçon et le piratage dans différents pays et les efforts déployés au niveau national pour élaborer des stratégies de lutte contre ces activités et trouver des solutions efficaces. Les questions relatives à la santé et à la sécurité, aux stratégies en matière d'application des droits, aux programmes de formation et de sensibilisation, aux principes directeurs au niveau national, à l'investissement étranger et aux structures institutionnelles dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage ont également été examinées et débattues.

4. À l'issue de ces délibérations, le comité a adopté un certain nombre de conclusions soulignant notamment l'importance de l'éducation et de la sensibilisation en continu et l'utilité du comité en tant qu'enceinte d'échange d'informations sur les questions relatives à l'application des droits, en mettant particulièrement l'accent sur la coordination avec d'autres organisations et le secteur privé dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage. La session s'est achevée sur la présentation d'un certain nombre de propositions concernant les travaux futurs du comité consultatif, et il a été convenu que sa quatrième session serait consacrée à un échange de vues sur la coordination et la coopération en matière d'application des droits aux niveaux international, régional et national.

5. Le président, M. Henry Olsson, conseiller spécial près le Ministère de la justice de la Suède, a résumé le contenu des délibérations tenues lors de la session dans les conclusions du président (document WIPO/ACE/3/17), qui ont été adoptées par le comité. Lesdites conclusions sont reproduites en annexe du présent document.

*6. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note des renseignements contenus dans le présent document et dans son annexe.*

[L'annexe suit]

## ANNEXE

## CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT

Introduction

1. La troisième session du Comité consultatif sur l'application des droits a été ouverte par M. Wolfgang Starein, directeur de la Division de l'application des droits et des projets spéciaux, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général et a assuré le secrétariat de la session.
2. Le comité a élu à l'unanimité président pour un an M. Henry Olsson, conseiller spécial du gouvernement au Ministère suédois de la justice.
3. Le projet d'ordre du jour (document WIPO/ACE/3/1) a été adopté après modification pour tenir compte également de la demande en instance des Communautés européennes à être admises en qualité de membre du comité n'ayant pas le droit de vote.
4. Le comité a traité la demande susmentionnée d'admission des Communautés européennes. Aucune objection n'ayant été soulevée, les Communautés européennes ont été admises en qualité de membre du comité sans droit de vote.
5. Suite à une demande d'admission du Consumer Project on Technology ("CPTech"), organisation non gouvernementale, en qualité d'observateur ad hoc, il a été décidé d'admettre cette organisation avec le statut demandé.
6. Le comité a pris connaissance d'exposés fondés sur les documents WIPO/ACE/3/3 à WIPO/ACE/3/16, comme convenu lors de la deuxième session, c'est-à-dire sur la question de l'éducation et de la sensibilisation du public, y compris la formation, en ce qui concerne tous les facteurs liés à l'application des droits, tels qu'ils ressortent notamment des demandes d'assistance des États membres dans ce domaine, ainsi que de la proposition que l'Argentine a communiquée au Secrétariat à cette session.

Conclusions du président

7. Dans leurs interventions respectives, les membres du comité sont convenus de l'importance que revêt la question de l'application des droits de propriété intellectuelle. Les travaux du comité, qui sert de cadre d'échange sur les questions relatives à l'application des droits, ont été vivement salués. Il a par ailleurs été souligné que le mandat du comité exclut les activités normatives et il a été rappelé que le comité axera ses travaux sur la coordination avec certaines organisations et le secteur privé dans la lutte contre les activités de contrefaçon et de piratage, sur l'éducation du public, l'assistance, la coordination pour mener à bien des programmes nationaux et régionaux de formation à l'intention de toutes les parties prenantes concernées et l'échange d'informations sur les questions relatives à l'application des droits par l'intermédiaire d'un forum électronique.
8. Les exposés ont porté sur un certain nombre de questions précises, notamment celles indiquées ci-après à titre d'exemple : l'ampleur des activités de contrefaçon et de piratage dans différents pays, l'opportunité d'adopter une stratégie globale en ce qui concerne les questions d'application des droits, les problèmes liés aux produits utilisés

dans le domaine de la santé et de la sécurité dans les pays en développement, le caractère essentiel de la “formation des formateurs”, l’élaboration de programmes efficaces de sensibilisation et l’implication des sociétés de gestion collective dans la lutte contre le piratage, l’élaboration au niveau national de lignes directrices détaillées relatives à la lutte contre le piratage, la nécessité de renforcer la confiance des investisseurs étrangers dans le respect du droit, la nécessité de veiller à la mise en place de structures institutionnelles avant la fourniture d’une aide à un pays. Une délégation a mis l’accent sur quatre types de mesures revêtant un caractère fondamental dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage, à savoir dans les domaines répressif, éducatif, économique et institutionnel.

9. Au cours des délibérations faisant suite aux exposés, un grand nombre d’observations et de questions ont été formulées. Il a été pris note avec satisfaction des exposés présentés, qui ont fourni des indications précieuses sur les problèmes rencontrés par différents pays et les solutions qui y ont été apportées. L’importance des programmes de sensibilisation et leur incidence positive sur la jeunesse ont également été soulignées.

10. Le comité a pris note du nombre considérable de missions d’experts, cours de formation, voyages d’études, séminaires et ateliers organisés par l’OMPI, ainsi que de toutes les activités mentionnées dans le document WIPO/ACE/3/2. Des délégations ont informé le comité des activités de coopération pour le développement menées dans leur pays, qui ont aussi une incidence sur l’application des droits de propriété intellectuelle.

11. En ce qui concerne les travaux futurs, un certain nombre de propositions ont été formulées et examinées. Elles portaient notamment sur les questions suivantes : poursuite de l’éducation et de la sensibilisation; poursuite de l’examen de certaines questions particulières soulevées au cours de l’examen du point 7 de l’ordre du jour, y compris les mesures à la frontière; évaluation méthodologique des incidences économiques de la contrefaçon et du piratage, et élaboration scientifique de statistiques à cet égard; dimension “développement” de l’application des droits, y compris nécessité de prendre en considération, plus généralement, les intérêts et obligations de la société; aspects coûts-avantages de l’application des droits, en particulier dans les pays en développement; la réduction des coûts comme stratégie d’application des droits et son incidence possible sur l’investissement étranger direct; partage des données d’expérience nationales sur le biopiratage.

12. À l’issue de consultations informelles, le comité est convenu d’examiner à sa quatrième session la question d’un échange de vues sur la coordination et la coopération aux niveaux international, régional et national dans le domaine de l’application des droits.

*13. Le comité a adopté les conclusions du président, énoncées dans les paragraphes 7 à 12.*